

Tipaza, le 12/02/2023

**REF:** AT/DO- TIP/SD-TECH /54/2023.

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

SOUKHAL ALI

**OBJET :** mise en demeure N°02.

**Entreprise :** SOUKHAL ALI

**Adresse :** Rue Keramouche Djilali Bourkika.

**Marché à commande :** N°15/2022.

Suite à votre absence injustifiée pour les travaux de raccordement et mise en service des clients FTTH et cuivre sous contrat N°15/DOT TIPAZA/2022, je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous invite à vous présenter au siège de la DOT TIPAZA dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de la réception de présente mise en demeure pour régularisation de votre situation .

Meilleures Salutations

Pour le Directeur Opérationnel des  
Télécommunications de Tipaza

Lamine FELKAI  
Sous Directeur  
Fonctions Support

5 FEV. 2023

